



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

DEMANDE D'ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRÈS DU COMITÉ

DATE LIMITE 30 AVRIL 2021

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Ankraké

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Association Ankraké

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Ankraké

Adresse : 5 bis rue Docteur Henri Roussel 97430 Le Tampon

Numéro de
téléphone : 692520015

Adresse
électronique : ankrake@gmail.com

Site web :

Autres informations
pertinentes : Page facebook

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	M.
Nom de famille :	ALENDROIT
Prénom :	Éric
Institution/fonction :	Membre du bureau en charge de l'accompagnement des projets
Adresse :	Rés. Belvédère 4 rue Thérésien Cadet Appt 19 97430 Le Tampon
Numéro de téléphone :	+262(0)692806177 / +33(0)760862600
Adresse électronique :	alendroite@gmail.com
Autres informations pertinentes :	

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

☒ local
☐ national
☐ international (veuillez préciser :)
☐ dans le monde entier
☐ Afrique
☐ États arabes
☐ Asie & Pacifique
☐ Europe & Amérique du Nord
☐ Amérique latine & Caraïbes
Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

27 novembre 1995 (publication au Journal Officiel)
--

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'association culturelle Ankraké a été créée au moment où les acteurs réunionnais du secteur culturel s'interrogeaient sur la place de la culture dans le développement du territoire après que La Réunion ait connu des événements sociaux conséquents (morts, destruction d'entreprises, manifestations de colère, de souffrance face au chômage, la pauvreté et la non reconnaissance des dimensions culturelles).

Le patrimoine culturel de La Réunion est la résultante des processus de créolisation à l'oeuvre du fait de l'histoire de l'esclavage colonial qui a été pratiqué sur l'île. Il n'y avait pas de population pré-coloniale. Cette colonisation de peuplement se fait avec des êtres humains amenés de différentes aires civilisationnelles telles que l'Afrique, Madagascar, l'Inde, les Comores, la Chine, le monde musulman et l'Europe. Cette rencontre dans un système contraint génère résistances, luttes, assimilation et recréation pour donner naissance à une nouvelle culture.

Celle-ci est longtemps minorée, dénigrée voire interdite alors même qu'elle constitue le contenu et l'espace de dialogue entre les Réunionnais-es.

La situation change au fur et à mesure et aujourd'hui, il y a davantage de reconnaissance dont, en 2009 (le 1er octobre), l'inscription par l'Unesco d'un des éléments emblématiques, le Maloya, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

L'objectif de l'association est de connaître, transmettre et valoriser le patrimoine culturel de La Réunion, principalement le patrimoine vivant, contemporain et traditionnel inscrit dans cette histoire coloniale. Une culture créole avec ses langues, religions populaires, modes de guérison, savoirs et savoir-faire ethno-médicinaux, chants, musiques, danses, contes, cuisines, techniques et manières de vivre.

Les fondateurs de l'association voulaient, à partir de cette meilleure connaissance, contribuer à l'émancipation des Réunionnais-ses et valoriser le patrimoine par l'éducation et la diffusion culturelle (programme de transmission en atelier, concours, spectacle, centre de vacances culturel, échange culturel avec l'océan Indien et la France, commémorations, mémoires, éditions, organisation de festivals...). Il s'agit également d'encourager les jeunes dans la prise d'initiatives, la définition de projets collectifs en étant les concepteurs, réalisateurs, promoteurs et acteurs par la mise en place de programmes d'actions inspirés des principes de l'éducation populaire.

Aujourd'hui, Ankraké mène des projets qui concilient la culture et l'agriculture au bénéfice de jeunes gens qui apprennent les connaissances et savoirs d'une agriculture respectant la terre et la diversité culturelle. **(372 mots)**

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- ☒ traditions et expressions orales
- ☒ arts du spectacle
- ☒ pratiques sociales, rituels et événements festifs
- ☒ connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- ☒ savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- ☐ autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- ☒ identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- ☐ préservation, protection
- ☒ promotion, mise en valeur
- ☒ transmission, éducation formelle et non formelle
- ☐ revitalisation
- ☐ autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Pour les étudiants en travail social

Atelier d'immersion et sensibilisation aux patrimoines culturels immatériels. Dans le cadre d'une convention cadre avec l'Institut régional du travail social (IRTS), l'association accueille les étudiants pendant une semaine (5 jours) et les fait découvrir et pratiquer dans l'échange le PCI.

- ! atelier de tressage de la feuille de coco,
- ! atelier de moring (art du combat, danse et musique et histoire),
- ! atelier cuisine (préparer, faire déguster)

- ! atelier plantes thérapeutiques (découvrir, repérer, herbier),
- ! atelier PCI pour promouvoir les principes de la Convention,
- ! atelier conte (structure du conte, écriture, expression),
- ! atelier maloya (fabrication des instruments, chant, écriture et histoire).

Pour les plus jeunes

Dans le cadre d'une collaboration avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de St-Pierre, l'association accueille durant les vacances des enfants pour le même type d'atelier avec un objectif de découverte (jeu de piste culturel, devinette, dessin...) pour faire connaître histoire et patrimoine culturel immatériel.

Le public est mixte même si l'offre vise surtout les enfants de familles socialement et économiquement défavorisées.

Les enfants rencontrent à ces moments les membres des communautés de praticiens-nes. Chaque session touche 60 enfants par jour.

Pour tout public

Randonnée patrimoniale

Cette activité consiste à aller à la découverte d'espaces où se pratiquent les activités patrimoniales et/ou ayant un caractère mémoriel tels que les pitons, cirques et remparts inscrits au patrimoine mondial (2010). En amont, un travail est réalisé avec les communautés qui accueillent et présentent leur pratique.

Il y a 3 à 4 sorties dans l'année. Chaque sortie touche 20 à 30 personnes.

Pour un public en démarche d'insertion professionnelle

L'association mène un projet (depuis 2 ans) d'accompagnement d'adultes en démarche d'insertion professionnelle par la culture et l'agriculture. Elle fait ainsi appel à ses membres qui transmettent les savoirs et savoir-faire d'une agriculture sans pesticide et une meilleure connaissance des éléments du PCI réunionnais permettant ainsi aux participants-es de se reconnecter à leur environnement.

Le programme touche 10 personnes dont un encadrant.

Pour tout public

Dans ce temps de pandémie, où les salles de diffusion, les musées et autres lieux culturels sont fermés, l'association a mis en place des *kabar bitasyon* (après-midis culturels en plein air sur le site agricole).

Il s'agit de soutenir les artistes tout en respectant les règles sanitaires (distanciation physique, port obligatoire du masque, prise de température à l'entrée, mise à disposition de gel).

Des musiciens de maloya et de séga (élément versé dans l'inventaire national du PCI), des artistes de la création contemporaine, des artisans, etc. ont ainsi pu s'exprimer devant un public.

Chaque après-midi est l'occasion d'une visite du site pour transmettre les savoirs liés aux plantes, une rencontre avec les artistes et praticiens-nes et un moment convivial par la dégustation de mets locaux fabriqués par les membres de l'association (gâteaux, tisanes et jus traditionnels).

L'opération touche une centaine de personnes à chaque fois.

L'ensemble de l'activité récente est publié sur la page facebook de l'association et fait l'objet d'un suivi rédactionnel régulier de la part des médias. **(505 mots)**

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'association n'a pas de salariés-es permanents.

Le groupe en insertion bénéficie d'un type de contrat très spécifique.

L'essentiel de l'activité repose sur des membres du bureau de l'association. Tous-tes sont bénévoles soit en étant à la retraite (une gestionnaire de l'éducation nationale, une enseignante et une médecin) soit en activité (une avocate, trois travailleuses sociales, un chargé de mission à l'inventaire du patrimoine culturel, une comptable) soit sans activité professionnelle (une personne).

Les compétences développées sont :

- ! la connaissance du terrain et la méthodologie pour tisser des liens sur le territoire,
- ! la connaissance du tissu socio-culturel dans sa pluriversalité,
- ! la conduite de réunion,
- ! l'animation d'atelier de pratique dans différents domaines du PCI,
- ! la réalisation de projets complexes,
- ! l'accueil d'invités-es locaux ou extérieurs (de France, des Antilles, de l'océan Indien) pour des colloques, manifestations culturelles,
- ! la conduite d'inventaire participatif du PCI.
- !

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Les activités d'Ankraké depuis 26 ans reposent sur la capacité de l'association à fédérer et créer les conditions, dans le respect des diversités, pour le partage, la transmission, la valorisation du PCI :

- ! promotion de la poésie par un *konkour fonnkèr* pendant 8 ans, visant à associer et valoriser des conteurs, poètes, musiciens à des jeunes pour élargir leur imaginaire et laisser place à leur propre créativité,
- ! promotion de la musique par le *konkour kabar vakans* pendant 8 à 10 ans, visant à valoriser les artistes des principales esthétiques musicales réunionnaises (maloya, séga et leur relation avec d'autres univers musicaux),
- ! mise en place régulière de colonies de vacances dont le support est la transmission des pratiques relevant du PCI avec l'intervention des praticiens-nes et des communautés lors de visite et d'ateliers, notamment sur leur lieu de vie,
- ! organisation chaque année lors de la commémoration de la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage d'ateliers des héritages directement associés à cette histoire et dont le caractère est principalement du PCI (contes, danses, musiques), **(175 mots)**

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite rejoindre le Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à l'accréditation de votre organisation par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

☐ oui

☐ non

10. Signature

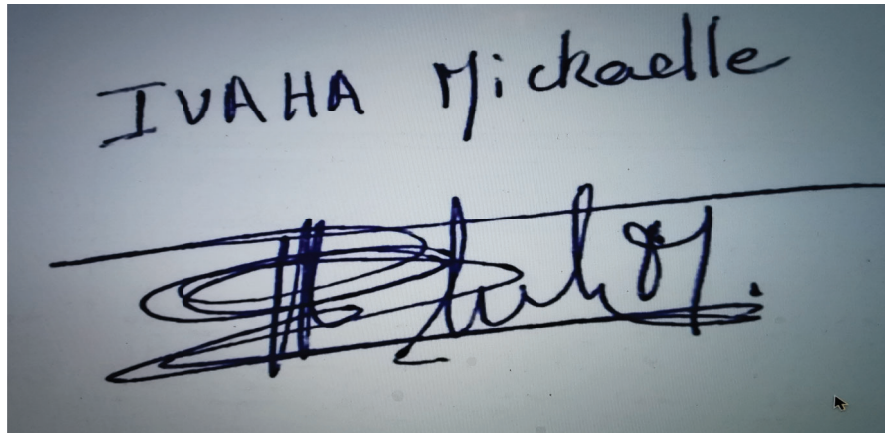
Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Mickaëlle IVAHA

Titre : Présidente

Date : 30 avril 2021

Signature :

A photograph of a handwritten signature in blue ink on a light-colored surface. The signature consists of the name 'IVAHA' in capital letters, followed by 'Mickaëlle' in a cursive script. Below the name is a large, stylized, and somewhat abstract signature mark.

1530 - Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. **TENNIS-CLUB MUNICIPAL DE GOUSSAINVILLE** (T.C.M.G.). *Siège social*: stade Auguste-Delaune, boulevard Paul-Vaillant-Couturier, 95190 Goussainville. *Transféré*; nouvelle adresse: complexe sportif Maurice-Bacquet, allée du 19-Mars-1962, 95190 Goussainville. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1995.

1531 - Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. *Ancien titre*: SAINT-LEU DEMAIN. *Nouveau titre*: REUSSIR SAINT-LEU. *Nouvel objet*: réunir les personnes intéressées par les problèmes économiques, sociaux, culturels, écologiques ou sportifs et, d'une manière générale, par tout ce qui se rapporte, directement ou indirectement à la gestion de la commune de Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise) et au bien-être de ses habitants. *Siège social*: chez M. Geslain (Guy), 54, rue de Chauvry, 95320 Saint-Leu-la-Forêt. *Transféré*; nouvelle adresse: chez M. Bauer (Jean-Claude), 36, rue de la Paix, 95320 Saint-Leu-la-Forêt. *Date de la déclaration*: 20 décembre 1995.

Dissolutions

1532 - Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES 165^e-365^e R.I. ET 165^e R.I.F.** *Siège social*: chez M. Vangriesheim (Robert), 8, rue de la Commanderie, Le Vaumion-Ambleville, 95420 Magny-en-Vexin. *Date de la déclaration*: 7 novembre 1995.

1533 - Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. **ASSOCIATION POUR LA CAMPAGNE MUNICIPALE D'ECOUEN MA VILLE (A.C.M.E.M.V.)**. *Siège social*: 21, rue Victor-Hugo, 95440 Ecouen. *Date de la déclaration*: 24 novembre 1995.

1534 - Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. **RENOUVEAU ET UNION POUR SAINT-BRICE**. *Siège social*: résidence Leblond, 13, rue des Marguilliers, 95350 Saint-Brice-sous-Forêt. *Date de la déclaration*: 24 novembre 1995.

1535 - Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. **ASSOCIATION POUR LE FINANCEMENT POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE DE M. HENRI VINESI POUR LES MUNICIPALES DE JUIN 1995 (A.F.E.C.H.V.)**. *Siège social*: chez M. Vinesi (Henri), 14, allée Rubens, 95470 Fosses. *Date de la déclaration*: 24 novembre 1995.

1536 - Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. **ENGHIEN-LES-BAINS/SAINT-GRATIEN BASE-BALL-CLUB LES CERBERES**. *Siège social*: chez M. et Mme Combette, 26, rue Pasteur, 95880 Enghien-les-Bains. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1995.

1537 - Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. **ASSOCIATION DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN POUR DOMONT 95 (A.F.S.D. 95), LISTE CONDUITE PAR ROBERT DAVIOT POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 11 ET 18 JUIN 1995**. *Siège social*: 54, Domont-Village, 95330 Domont. *Date de la déclaration*: 15 décembre 1995.

1538 - Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. **ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CULTURE DES TREMBLAYS**. *Siège social*: école maternelle des Tremblays, 4, allée des Sources, 95280 Jouy-le-Moutier. *Date de la déclaration*: 20 décembre 1995.

972 - MARTINIQUE

Créations

1539 - Déclaration à la sous-préfecture du Marin. **ASSOCIATION SPORTIVE HOTEL BAKOUA (A.S.H.B.)**. *Objet*: regrouper d'une part le personnel de l'hôtel Bakoua, et éventuellement des autres hôtels du groupe Accor en vue de créer une dynamique sportive inter-hôtel. *Siège social*: hôtel Bakoua, Pointe-du-Bout, 97229 Les Trois-Ilets. *Date de la déclaration*: 14 décembre 1995.

1540 - Déclaration à la sous-préfecture du Marin. **ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VALATTE (A.S.C.V.)**. *Objet*: animation et développement sportif et

culturel du quartier. *Siège social*: chez M. Bouton (Michel), quartier Valatte, 97270 Saint-Esprit. *Date de la déclaration*: 18 décembre 1995.

1541 - Déclaration à la préfecture de la Martinique. **DOJO DE BATELIERE**. *Objet*: favoriser le rapprochement et les échanges entre les différents arts martiaux; contribuer à la réhabilitation, à l'extension, à la compréhension et à l'application de l'esprit et de la philosophie des arts martiaux, tels qu'ils ont été définis par les grands maîtres orientaux, créateurs des arts martiaux. *Siège social*: 13, rue du Saudragon, 97200 Fort-de-France. *Date de la déclaration*: 18 décembre 1995.

Modifications

1542 - Déclaration à la préfecture de la Martinique. *Ancien titre*: COMITE MISS FRANCE MARTINIQUE. *Nouveau titre*: COMITE MISS MARTINIQUE. *Siège social*: 84 D, rue de Sainte-Lucie, 2,2 km de route de Schœlcher, 97200 Fort-de-France. *Date de la déclaration*: 18 décembre 1995.

973 - GUYANE

Créations

1543 - Déclaration à la préfecture de la Guyane. **EUREKA, CLUB DE SCRABBLE KOUROUCIEN**. *Objet*: développer la pratique du jeu de scrabble, organiser des compétitions dans cette discipline et toute manifestation visant à la promotion de ce jeu. *Siège social*: 27, rue Marcel-Magne, 97310 Kourou. *Date de la déclaration*: 5 décembre 1995.

1544 - Déclaration à la préfecture de la Guyane. **SKALAD'J CLUB**. *Objet*: promouvoir dans toute la Guyane les sports de glisses et rassembler un maximum de jeunes intéressés par ce sport et faire des échanges sportifs avec la région Antilles-Guyane et éventuellement nos proches voisins limitrophes (Brésil, Surinam). *Siège social*: galerie des 3-Fontaines, 48, avenue du Général-de-Gaulle, 97300 Cayenne. *Date de la déclaration*: 7 décembre 1995.

1545 - Déclaration à la préfecture de la Guyane. **SPIE-PETANQUE**. *Objet*: sport: une équipe de pétanque; loisir: réunion de détente pour les membres. *Siège social*: 7, chemin de la Source-de-Baduel, 97300 Cayenne. *Date de la déclaration*: 7 décembre 1995.

Modifications

1546 - Déclaration à la préfecture de la Guyane. **ECOLE DES ARTS MARTIAUX DE CAYENNE**. *Nouvel objet*: j. *Siège social*: Break-Club, P.K. 9, route de Rémire, 97354 Rémire-Montjoly. *Transféré*; nouvelle adresse: 89, rue du Lieutenant-Becker, 97300 Cayenne. *Date de la déclaration*: 7 décembre 1995.

974 - RÉUNION

Créations

1547 - Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Pierre. **ANKRAKE**. *Objet*: permettre les rencontres et échanges des acteurs de la vie culturelle réunionnaise et pour cela être un espace permanent par les activités de création, de production, d'expositions et débats dans un cadre de vie réunionnais. *Siège social*: 18 ter, allée des Dahlias, 97410 Saint-Pierre. *Date de la déclaration*: 27 novembre 1995.

1548 - Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Pierre. **MAMELOMASO**. *Objet*: sauvegarde, valorisation et promotion du patrimoine de l'Imerina (Madagascar). *Siège social*: 7, rue Pasteur, 97432 Ravine-des-Cabris. *Date de la déclaration*: 29 novembre 1995.

1549 - Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Benoît. **EDEN**. *Objet*: développement d'activités sportives et culturelles. *Siège social*: 4, lot Refuge, 97412 Bras-Panon. *Date de la déclaration*: 30 novembre 1995.

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00

Annonces 01.40.58.77.56

Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1738 - page 107

974 - Réunion

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Pierre-de-la-Réunion.

ASSOCIATION ANKRAKE.

Nouvel objet : faire connaître et valoriser le patrimoine culturel réunionnais, être une force d'accompagnement pour encourager toutes les réunionnaises et tous les réunionnais à tendre vers un profond changement des mentalités dans la prise en compte de nos cultures, favoriser l'éveil et l'exercice du pouvoir, réfléchir, agir et réussir de chacun, notamment les jeunes et aider à définir des projets collectifs dont ils peuvent être les concepteurs, les promoteurs, les réalisateurs et les acteurs, mettre en place un programme d'actions inspiré des principes de l'éducation populaire prioritairement en direction des jeunes.

Siège social : 5 bis, rue du Docteur Henri Roussel, 97430 Le Tampon.

Transféré ; nouvelle adresse : appt 4 - résidence Clos Pasteur, 7, rue Pasteur, Ravine des Cabris, 97432 Saint-Pierre

Date de la déclaration : 6 octobre 2016.